



Campagne internationale d'information

ÉTAT DES LIEUX DE LA DÉMOCRATIE, DE L'ÉTAT DE DROIT ET DES FORCES SOCIO-POLITIQUES EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO DEPUIS LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2026. QUE FAIRE ?

La déconstruction de la démocratie congolaise en bref :

- **2011** : Le Président Joseph Kabila fait réviser la Constitution de 2006 pour faire passer l'élection présidentielle de deux tours à un tour, une configuration qui lui était favorable pour sa réélection.
- **2018** : un opposant qui a perdu l'élection présidentielle, Monsieur Félix Tshisekedi, est substitué à un autre opposant qui a gagné cette élection, Monsieur Martin Fayulu, pour devenir Président de la République. Parce que tel en avait décidé le régime sortant pour partager le pouvoir avec ce dernier.
- **2021** : un coup d'État institutionnel est opéré à l'Assemblée nationale pour attribuer au Président Félix Tshisekedi une majorité parlementaire en violation assumée des lois de la République.
- **2023** : des machines à voter sont distribuées aux partisans du pouvoir pour bourrer les urnes lors des élections générales chaotiques de décembre, organisées de surcroît en violation assumée des lois de la République.
- **2026** : Le Président Félix Tshisekedi reconfirme en conférence de presse le 06 mai 2026 son projet annoncé en octobre 2024 de référendum constitutionnel pour changer la Constitution de 2006 qui lui interdit de briguer un troisième mandat présidentiel. Un référendum dont le processus et le résultat sont assurés d'être manipulés, par défi, comme pour les scrutins de 2018 et 2023.

Centre d'Appui au Renforcement de la Société Civile et la Bonne Gouvernance en R.D. Congo – CARSOC



Avenue Tombalbaye, Gombe,
Kinshasa (au Congo)



carsocasbl@yahoo.com / irsc.ong@gmail.com



+243 815 733 053 / +1 514 243 2751

c/o IRSC, CP 10017 Longueuil, CP Curé-Poirier, QC, J4K 0B3 Canada (à l'extérieur du Congo)



La déconstruction de la démocratie et de l'État de droit, pourtant naissants en République Démocratique du Congo depuis l'adoption de la Constitution de 2006 et l'organisation des élections générales la même année, a bel et bien commencé sous le régime de Joseph Kabila (2001–2018).

À titre illustratif, on peut citer : la révision constitutionnelle de 2011 ayant supprimé le scrutin présidentiel à deux tours au profit d'un scrutin à un tour afin d'augmenter les chances de victoire du Président sortant ; le refus d'organiser les élections en 2016 dans le but de briguer un troisième mandat présidentiel pourtant interdit par la Constitution ; ainsi que la substitution du vainqueur des élections présidentielles de 2018, M. Martin Fayulu, par l'un des candidats battus, M. Félix Tshisekedi, proclamé président de la République pour avoir accepté de partager le pouvoir avec le camp du Président sortant Joseph Kabila qui n'avait finalement pu se représenter.

Cette dynamique de déconstruction de la démocratie s'est ensuite accélérée sous le régime du Président Félix Tshisekedi. Elle s'est notamment traduite par le renversement illégal de la majorité parlementaire en 2021 ; une gouvernance caractérisée par des violations permanentes et délibérées des lois et de la Constitution ; un processus électoral volontairement bâclé en décembre 2023, marqué par la distribution ciblée de machines à voter aux partisans du pouvoir afin de favoriser des fraudes électorales ; ainsi que l'annonce officielle, en 2024, d'un projet de changement constitutionnel visant à ouvrir la voie à un troisième mandat présidentiel. Après avoir été mis en berne en 2025 à la suite de la pression militaire de la rébellion de l'AFC/M23 marquée par la prise des villes de Goma et Bukavu, ce projet vient d'être réactivé en 2026 par les tenants du pouvoir à Kinshasa. Pour illustrer leur détermination à ce sujet, le deuxième Vice-président du Sénat, Mr Modeste Bahati Lukwebo, membre influent de la majorité présidentielle, a été contraint à démissionner pour s'être prononcé contre ce projet lors d'une conférence de presse tenue le 04 mars 2026. Pour ainsi tuer dans l'œuf toute autre future dissidence!

Dans sa conférence de presse du 06 mai 2026, le Président Félix Tshisekedi a reconfirmé son projet : **référendum constitutionnel** et **troisième mandat** « si le peuple le lui demande » à travers ce référendum. Pour y faire suite, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté en juin 2026 la loi référendaire. À la lumière des scrutins de 2018 et 2023, il n'y a point de doute sur l'issue de ce référendum s'il est effectivement organisé. Le Président a également confirmé la





non-organisation des élections de 2028 aussi longtemps qu'une partie des provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu sera sous occupation rebelle, tout en maintenant son projet référendaire. Pourtant, cette occupation n'avait pas empêché la tenue des élections de 2023 qui excluait certains territoires occupés du Nord-Kivu.

Depuis le début de l'année 2026, ce sont également des violations explicites et assumées des droits civils et politiques des Congolais, observées depuis le second semestre de 2025, qui témoignent du recul avancé de la démocratie et de l'État de droit, dans une logique manifeste de consolidation d'un régime autoritaire en RDC. Ces violations se manifestent notamment par :

- **Le harcèlement, les enlèvements nocturnes et les arrestations arbitraires de voix dissidentes :**
 - Aubin Minaku, Emmanuel Shadari, John Kabamba, Stéphane Shisso, Nathanaël Onokomba, Papy Mawesi, Dunia Kilanga, Parole Kamizelo, Norbert Yamba Yamba, etc.
- **L'exil forcé des dirigeants de partis politiques d'opposition et d'autres acteurs politiques et civils clés :**
 - Joseph Kabila, Matata Mponyo, Moïse Katumbi, Seth Kikuni, Claudel Lubaya, Frank Diongo, Jean-Claude Vuemba, Pero Luwara, etc.
- **La suspension ou l'interdiction des activités de partis politiques d'opposition,** notamment ceux ayant choisi de s'associer à l'ancien Président de la République au sein de la plateforme « Sauvons la RDC ».

Ce processus de déconstruction de la démocratie et de l'État de droit résulte essentiellement de la volonté des élites au pouvoir de pérenniser leur domination politique et de préserver un système de prédation. Sa mise en œuvre est facilitée par les faiblesses structurelles et chroniques des forces sociales et politiques internes.

La décomposition et la démobilisation de la société civile congolaise en tant que force sociale militante — à l'exception notable de la hiérarchie de l'Église catholique du Congo et de celle de l'Église protestante au Congo — sont aujourd'hui très avancées. Cette situation ne cesse de s'aggraver à mesure que la démocratie et l'État de droit reculent. Pourtant, c'est l'inverse qui aurait été souhaitable dans un tel contexte, afin de maintenir vivante la flamme du combat politique et

Centre d'Appui au Renforcement de la Société Civile et la Bonne Gouvernance en R.D. Congo – CARSOC



Avenue Tombalbaye, Gombe,
Kinshasa (au Congo)



carsocasbl@yahoo.com / irsc.ong@gmail.com



+243 815 733 053 / +1 514 243 2751



de la défense des droits socio-économiques. Si cette réalité n'est pas rapidement corrigée, la société congolaise restera durablement une proie facile aux velléités dictatoriales de tout gouvernant, y compris ceux issus de l'opposition politique — l'actuel président en est une illustration éloquente.

L'affaiblissement profond des partis politiques d'opposition constitue une autre réalité majeure qui laisse le pouvoir en place sans véritable contrepoids. Leur inconstance et leur manque de cohérence dans le combat politique au cours des quatre derniers cycles électoraux ont fini par leur faire perdre la confiance des populations, désormais peu réceptives à leurs appels à la mobilisation. Cet affaiblissement politique concerne tant l'opposition parlementaire qu'extraparlamentaire. Avant les élections de 2023, il existait encore au sein des institutions une opposition parlementaire capable d'influencer les dynamiques politiques institutionnelles. Aujourd'hui, celle-ci est réduite à environ 20 députés sur 500 à l'Assemblée nationale, aucun député dans les 26 assemblées provinciales, et seulement 3 sénateurs sur 100 au Sénat.

Un acteur qui avait commencé à exercer un rapport de force susceptible d'influencer significativement l'agir politique du pouvoir central était la rébellion de l'AFC/M23, soutenue par le Rwanda, notamment après la prise des villes de Goma et de Bukavu en janvier et février 2025. Toutefois, à la suite de la signature de l'Accord de paix RDC-Rwanda à Washington le 4 décembre 2025 et de la perte subséquente de sa capacité de pression militaire, l'AFC/M23 se trouve aujourd'hui politiquement affaiblie. Cette perte de capacité de pression est d'autant plus réelle que le pouvoir de Kinshasa n'a plus beaucoup d'empressement à négocier, avec en vue l'objectif de repousser les élections de 2028 en évoquant la poursuite du conflit. Il faut en effet noter que l'exploitation de l'agression du Rwanda comme capital en politique intérieure est poussée à l'extrême depuis le début de la rébellion, contrairement aux multiples autres conflits armés en cours à travers le pays.

Enfin, la lassitude croissante de la communauté internationale face à l'inconstance et au manque de crédibilité des acteurs politiques congolais a conduit à une quasi-indifférence à l'égard des questions de démocratie et d'État de droit en RDC. Après avoir exercé de fortes pressions sur le régime de Joseph Kabila entre 2016 et 2018 afin d'empêcher un troisième mandat, la communauté internationale s'est progressivement accommodée des multiples atteintes portées à la fragile démocratie congolaise par le pouvoir actuel. Cette attitude confère à ce dernier une marge de manœuvre accrue pour poursuivre, voire intensifier, les violations des droits civils et politiques des Congolais évoquées ci-dessus.

Centre d'Appui au Renforcement de la Société Civile et la Bonne Gouvernance en R.D. Congo – CARSOC



Avenue Tombalbaye, Gombe,
Kinshasa (au Congo)



carsocasbl@yahoo.com / irsc.ong@gmail.com



+243 815 733 053 / +1 514 243 2751

c/o IRSC, CP 10017 Longueuil, CP Curé-Poirier, QC, J4K 0B3 Canada (à l'extérieur du Congo)



C'est dans ce contexte qu'il faut aujourd'hui réaliser comment « l'accord minier » USA-RDC de décembre 2025 est en train de devenir un accélérateur de la destruction de la démocratie congolaise. En effet, considérant qu'il s'agit d'un accord dont des pans entiers demeurent confidentiels, voici comment le Président Félix Tshisekedi s'en est servi pour justifier son projet de changement constitutionnel devant la presse le 06 mai 2026 : « ***les Américains nous ont exigé certaines réformes qui doivent se faire au niveau de la justice, ces réformes ne se feraient pas sans réviser la Constitution. Donc vous allez nous interdire de la réviser parce qu'il y a deux pélés et trois tondus qui ne veulent pas qu'on touche à la Constitution et on va condamner tout un pays, tout une nation pour faire plaisir à ces deux pélés et trois tondus*** ».

Et si cette demande des États-Unis ne visait qu'à protéger leurs ressortissants contre des poursuites judiciaires pour des infractions commises dans le cadre de l'exécution de cet accord?

Toutefois, le plus grave est surtout le fait de subordonner la Constitution du pays à un contrat commercial et aux demandes d'un autre État en défiant les institutions du pays et son peuple dont les voix opposées à ce contrat et au changement constitutionnel sont muselées.

Enfin, le gouvernement américain serait sollicité, à travers des lobbyings questionnables qui n'excluent pas des possibilités de corruption, pour renforcer politiquement le pouvoir de Kinshasa en s'ingérant dans la politique intérieure congolaise. Le cas d'espèce étant les sanctions ou menaces de sanctions américaines sur des opposants politiques congolais (comme l'exemple très discuté des sanctions imposées à l'ancien Président Joseph Kabila), sous prétexte de compromettre la mise en œuvre des accords de paix RDC-Rwanda. Mais, tout indique que « garantir la bonne exécution de l'accord minier » serait devenu le facteur déterminant des actions du gouvernement américain visant à s'assurer une totale collaboration du Président Tshisekedi.





Que faire ?

La reconstruction sur l'ensemble du pays d'une société civile forte et mobilisable, d'une part, et la remobilisation de la communauté internationale (dont ses **puissances moyennes** pour suppléer l'administration américaine actuelle) afin de la réengager sur les enjeux politiques congolais, d'autre part; telles sont les deux actions urgentes à entreprendre pour sauvegarder la démocratie et l'État de droit en RDC.

Il existe en RDC deux grandes structures de la société civile dont l'engagement de leurs hiérarchies envers la démocratie congolaise est sans faille : l'Église catholique du Congo et l'Église protestante au Congo. Ce sont aussi les deux structures dont la présence sur l'ensemble du territoire national est effective à travers les paroisses disséminées sur ce dernier qui sont fréquentées par plus de 85% des Congolais. Au niveau local, ces paroisses constituent des structures les mieux organisées et les mieux dotées autant en infrastructures qu'en ressources humaines formées des élites laïques actives comme paroissiens. Tous ces facteurs font de ces deux structures le socle pour reconstruire rapidement une société civile forte et mobilisable. L'urgence d'organiser ces paroissiens laïcs s'impose!

Pour remobiliser la communauté internationale, il appartient aux élites civiles congolaises engagées en faveur de la démocratie et de l'État de droit d'entreprendre des plaidoyers crédibles à cet effet. Elles doivent rapidement faire émerger des équipes composées de nouveaux visages compétents et intègres auxquels les acteurs internationaux pourraient à nouveau faire confiance. Il s'agit d'obtenir de ces derniers deux engagements : un **soutien massif à la reconstruction rapide d'une société civile congolaise mobilisable** et des **pressions accrues sur les gouvernants congolais**.

Le dialogue national inclusif tant réclamé, pour lequel les Pères des deux Églises susmentionnées ont fourni beaucoup d'efforts depuis janvier 2025 mais auquel le pouvoir de Kinshasa continue à s'opposer, demeure indispensable pour définir une feuille de route crédible en vue de la sauvegarde de la démocratie et de l'État de droit au Congo. Le combat pour sa concrétisation doit se poursuivre. Toutefois, en l'absence de forces sociales structurées et de pressions politiques effectives — tant internes qu'externes — capables de contraindre le pouvoir à se conformer à la feuille de route qui en sortira, celle-ci risque de demeurer lettre morte.

Pour le CARSOC,
La Direction.

Centre d'Appui au Renforcement de la Société Civile et la Bonne Gouvernance en R.D. Congo – CARSOC



Avenue Tombalbaye, Gombe,
Kinshasa (au Congo)



carsocasbl@yahoo.com / irsc.ong@gmail.com



+243 815 733 053 / +1 514 243 2751

c/o IRSC, CP 10017 Longueuil, CP Curé-Poirier, QC, J4K 0B3 Canada (à l'extérieur du Congo)